



délai de vente après résiliation de bail

Par **jardalmont**, le **18/05/2012** à **16:56**

Bonjour,
propriétaire d'un appartement loué ,je veux le vendre, le bail du locataire sera échu en avril 2013 je dois donc l'avertir 6 mois avant et lui faire une proposition de prix . S'il ne veut pas l'acheter il devra donc avoir quitter les lieux en avril 2013 , je voudrais savoir de combien de temps je disposerai alors pour vendre mon bien.
Merci

Par **janus2fr**, le **19/05/2012** à **09:06**

Bonjour,
Il n'y a pas de délai précis.
Ce qui compte, c'est que le logement soit réellement mis en vente (annonces, mandat d'agence, etc.) rapidement après éventuellement quelques travaux.
Ensuite, que le bien se vende vite ou tarde un peu à partir, ce n'est plus de votre ressort.
Ce qu'il ne faut surtout pas, c'est remettre en location après le départ du locataire sans avoir réellement cherché à vendre.